Image not found or type unknown

Retenue salaire arrêt maladie

Par **Mina wed**, le **27/06/2018** à **15:15**

Bonjour,

J’ai besoin de vos conseils.

Suite à une entorse grave de la cheville, je suis en arrêt maladie depuis 2 mois et 10 jours, et je dois reprendre ce week mon poste d’infirmière dans un hôpital public, où je suis titulaire.

Je constate une grosse retenue sur salaire ce mois çi, que l’établissement justifie par une absence non autorisée après l’avis de reprise de la médecine du travail, alors que ce dernier avait bien stipulé dans son compte rendu qu’une prolongation était possible jusqu’à cicatrisation complète.

Si l’arrêt maladie est justifié par mon médecin traitant, que le médecin du travail m’a confirmé la possibilité de prolongation, et que j’ai les échographies attestant de l’évolution de l’entorse, comment l’hôpital peut se permettre de justifier cette retenue salariale? (Sachant qu’ils sont coutumier des faits, et souvent de mauvaise foi)

Vais-je devoir avoir recours au tribunal administratif pour leur faire entendre raison?

Merci d’avance pour vos avis.

Par **P.M.**, le **27/06/2018** à **19:19**

Bonjour,
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...
De toute façon, le recours ultime serait effectivement le Tribunal Administratif si l'employeur ne veut pas entendre raison et seul l'avenir le dirait...

Par **Mina wed**, le **02/07/2018** à **18:35**

Je vous remercie pour votre réponse.

Je suis actuellement en négociation avec la direction de mon établissement; il semble que je puisse avoir recours à un organisme dépendant de l’assistance publique, mais je ne suis pas sûre que le dossier soit pris en compte pour cette année.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés